



## Annexe 1 au règlement communal concernant l'utilisation du fonds de développement durable et pour l'octroi des aides financières communales

Subventions communales applicables aux rénovations de bâtiments existants, à l'achat d'appareils électroménagers et à la mobilité

Type	Objet	Subvention * Après déduction d'office du soutien cantonal et fédéral	Conditions et mesures à prendre	Budget
<b>ENVELOPPE DU BÂTIMENT</b>				
1.	Bilan énergétique du bâtiment <b>CECB® Plus</b>	<b>80 %</b> maximum 1'000 CHF*		
2.	Isolation murs, sols, plafonds	<b>25 CHF/ m<sup>2</sup></b> maximum 3'000 CHF*	Doit satisfaire aux coefficients d'isolation requis pour la subvention cantonale. Uniquement pour les bâtiments construits avant 2000. Valeur limite : <b>U ≤ 0.2 W/m<sup>2</sup>K</b>	
3.	Remplacement des fenêtres à verres isolants	<b>65 CHF/ m<sup>2</sup></b> maximum 2'000 CHF*	Valeur limite : <b>U<sub>g</sub> ≤ 0.7 W/m<sup>2</sup>K</b>	
<b>PANNEAUX SOLAIRES ET ACCUMULATEURS</b>				
4.	Pose de panneaux solaires photovoltaïques	<b>400 CHF</b> par kWp installé maximum 2'000 CHF*	Bâtiment construit avant l'entrée en vigueur de la loi vaudoise sur l'énergie en août 2014.	<b>100'000.-</b> (Types 1 à 9)
	Pose de capteurs solaires thermiques	<b>10 %</b> maximum 2'000 CHF*	Bâtiment construit avant l'entrée en vigueur de la loi vaudoise sur l'énergie en août 2014.	
	Accumulateurs d'électricité	<b>10 %</b> maximum 1'500 CHF		
<b>POMPES À CHALEUR</b>				
5.	Chauffage central par pompe à chaleur (PAC)	<b>20 %</b> maximum 2'000 CHF*	PAC certifiée <b>GSP</b> .	
	Chauffe-eau par pompe à chaleur (PAC)	<b>15%</b> maximum 800 CHF		
<b>ELECTROMÉNAGER</b>				
6.	Achat d'un appareil électroménager selon le système de cotation en vigueur dès mars 2021, au verso de ce document.	<b>20 %</b> maximum 500 CHF	Uniquement pour le remplacement des machines à laver le linge, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four à encastrer, machine à laver la vaisselle, datant d'au moins 5 ans. <b>Limité à 1 seul appareil par année et par ménage.</b>	

Annexe 1 au règlement communal concernant l'utilisation du fonds de développement durable et pour l'octroi des aides financières communales

Type	Objet	Subvention	Conditions et mesures à prendre	Budget
<b>MOBILITÉ</b>				
7.	Participation aux frais de transports publics (abonnements généraux 2 <sup>ème</sup> classe ; demi-tarifs ; Mobilis 2 <sup>ème</sup> classe)	<b>10%</b> jusqu'à 500 CHF d'achat, le demandeur reçoit au minimum 50 CHF de subvention	Illimité par ménage, 1 type d'abonnement subventionné par personne. L'ensemble du ménage compte pour 1 subvention. <b>Uniquement pour l'achat d'abonnements d'une durée d'1 an.</b>	<b>100'000.-</b> (Types 1 à 9)
8a.	Vélo (conventionnel et électrique) ainsi que d'occasion	<b>10%</b> maximum 300 CHF pour vélos électriques maximum 200 CHF pour vélos conventionnels	Également valable pour les acquisitions sous forme de leasing ainsi que pour les vélos d'occasion achetés uniquement auprès de revendeurs professionnels. La vente et revente entre particuliers sera exclue.	
8b.	Scoter électrique	<b>10%</b> maximum 500 CHF	Uniquement valable pour les scooters neufs <u>en remplacement d'un véhicule à moteur thermique.</u>  <u>Également valable pour les acquisitions sous forme de leasing</u>  <b>Limité à 1 seule subvention par période de 5 ans.</b>	
8c.	Achat d'une remorque d'enfant pour vélo	<b>10%</b> maximum 200 CHF		
<b>RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE</b>				
9	Installation de récupération des eaux de pluie	<b>100% du prix d'achat</b> maximum 500 CHF si usage extérieur uniquement maximum 2'000 CHF si usage extérieur et intérieur	Uniquement valable pour les nouvelles installations.	
<b>PART AFFECTÉE À DES PROJETS COMMUNAUX</b>				
10.	Part du fonds affectée à des projets communaux, à titre d'exemplarité			<b>50'000.-</b>
<b>TOTAL</b>				<b>150'000.-</b>

2 subventions par année et par ménage **au maximum** peuvent être octroyées, sans distinction du domaine faisant l'objet de la demande de subvention.

**Exception en ce qui concerne la participation aux frais de transports publics. Chaque membre du ménage peut solliciter une subvention. Le ménage compte pour 1 subvention.**

**Le montant de la subvention est diminué de 20% si le demandeur ne s'est pas fourni auprès d'une entreprise dont le siège ou une succursale de celle-ci se trouve sur le territoire communal, pour autant qu'il y en ait au moins une dans le domaine faisant l'objet de la demande de subvention. En cas de doute à ce sujet, le Service technique communal se tient à disposition.**



**LEXIQUE :**

- CECB@ Plus :** Certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil.  
**U :** Capacité des éléments de construction à résister à un transfert de chaleur  
**Ug :** Coefficient de transmission thermique d'un vitrage  
**W/m<sup>2</sup>K :** Watt par mètre carré Kelvin (plus la valeur est faible, plus la structure est isolante)  
**kWp :** Kilowatt peak (en français kWc (Kilowatt-crête)) – Puissance maximale débitée par un panneau solaire en condition d'ensoleillement optimal. Pour 1 kWp, env. 6m<sup>2</sup> de panneaux.  
**GSP :** Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur. Qualité de matériel certifiée par la Confédération.

Types d'appareils*	Spécificités	Classe énergétique	Montant (CHF)
Réfrigérateur ou Combiné réfrigérateur/congélateur		A à D	20% du prix d'achat TTC (max. 300.-)
Congélateur		A à D	
Lave-linge	(<8kg de capacité)**	nouvelle étiquette <sup>1</sup>	
	(≥8kg de capacité)***	A à B	
Lave-vaisselle		nouvelle étiquette <sup>1</sup>	
Sèche-linge		A+++ à A ancienne étiquette <sup>2</sup>	

Réfrigérateur et combiné réfrigérateur-congélateur

Congélateur

Lave-linge < 8 kg

Lave-linge ≥ 8 kg

Lave-vaisselle

Sèche-linge

A	B	C	D	E	F	G	H	I
A	B	C	D	E	F	G	H	I
A	B	C	D	E	F	G	H	I
A	B	C	D	E	F	G	H	I
A	B	C	D	E	F	G	H	I
A+++	A++	A+	A	B	C	D	E	F

**NOUVELLES  
CONDITIONS  
DEPUIS LE  
1<sup>ER</sup> MARS 2021**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
 La Syndique  La Secrétaire  
   
 V. Induni B. Barraz

Des subventions cantonales et fédérales dans le domaine de l'énergie peuvent être sollicitées via les liens suivants :

- Canton de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/toutes-les-prestations/>  
<https://www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/vald/>
- Confédération : <https://pronovo.ch/fr/> (capteurs solaires)